



République Française  
Département du PUY-de-DÔME  
Canton de GERZAT

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AULNAT**

**Séance du 21 mars 2023**

**N°2023-21**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un mars à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le quinze mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Christine MANDON, Maire.

**Nombre de conseillers :**

**En exercice : 27**

**Présents : 20**

**Votants : 24**

**La convocation de la présente séance a été :**

**Affichée en mairie le 15 mars 2023**

**Envoyée à la presse le 15 mars 2023**

**Affichée au panneau électronique le 15 mars 2023**

Présent(e)s : vingt (20)

Mme MANDON Christine, M. FLOQUET Roger, Mme PIRONIN Maryse, M. FAGONT Alain, Mme ALAPETITE Nadine, M. PRADIER Eric, Mme CHETTOUH Aïcha, Mme SOARES Maryse, M. DOS SANTOS Antonio, M. KOWALEWSKI Jean-Marc, Mme COUTANSON Pascale, Mme MATHEY Catherine, M. THABEAU Didier, Mme REVEILLOUX Françoise, M. AMAZIGH Mohammed Hamid, Mme BEURIOT Sabine, Mme CORREIA Sandra, M. FROMENT Sylvain, M. BAYLE Dominique, Mme MAHAUT Jessika.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : quatre (04)

Mme BALICHARD Dominique donne pouvoir à Mme CORREIA Sandra, M. ESPINASSE Philippe donne pouvoir à M. FAGONT Alain, Mme GUESQUIERE Chantal donne pouvoir à Mme ALAPETITE Nadine, M. LAZEWSKI René donne pouvoir à M. KOWALEWSKI Jean-Marc.

Absent(e)s non excusé(e)s: trois (03)

M. FRADET Nicolas, Mme METENIER Séverine, M. PRIEUR Olivier.

Secrétaire de séance : Mme COUTANSON Pascale.

Ouverture de séance à 19 h 00

**Délibération 2023-21****Objet : Reprise et affectation des résultats - Budget Général 2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 16 mars 2023,

**Entendu l'exposé du rapporteur,**

Considérant que :

- les résultats doivent être repris en totalité et que la procédure d'affectation du résultat concerne uniquement le fonctionnement ;
- le résultat d'investissement est quant à lui repris dans le budget soit en recette si c'est un excédent soit en dépense si c'est un déficit.

Après présentation des résultats 2022 suivants :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
A. Résultat de l'exercice 2022	390 429.00€
B. Résultat 2021 reporté	587 127.09€
<b>C. Résultat de clôture à affecter</b>	<b>977 556.09€</b>
D. Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement	758 814.55€
E. Solde restes à réaliser	- 674 577.38€
<b>F. Besoin de financement = D+E</b>	<b>0€</b>
<b>Affectation du résultat = G+H</b>	<b>977 556.09€</b>
G.Affectation en réserves en investissement (R1068) = au minimum couverture du besoin de financement	<b>383 753.65€</b>
H.Report en fonctionnement R 002	<b>593 802.44€</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, le conseil municipal

**DECIDE**

- **D'approuver l'affectation des résultats 2022 du Budget Général.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

**En mairie d'Aulnat,  
le 04 avril 2023,**

**Madame le Maire,  
Christine MANDON.**



**La secrétaire de séance,  
COUTANSON Paseale.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité .  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand (par voie postale - 6 Cour Sablon - 63000 CLERMONT-FERRAND ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délais de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Un recours gracieux est possible dans ce même auprès de Madame le Maire, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.